

Commune de



HOUX

*Je participe à la restauration
de l'église de HOUX*



Madame, Monsieur

Compte tenu du montant de la restauration 248 929.37€, la Commune de HOUX s'est associée par convention à la Fondation du Patrimoine. Ce partenariat permettra d'engager une opération de souscription et de recours au mécénat en vue de restaurer et d'organiser la mise en sécurité de l'église Saint Léger de HOUX.

La Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les subventions.

MEMBRES FONDATEURS AXA Bellon S.A (SodexoAlliance) Crédit Agricole S.A. Vivendi Fimalac Danone Devanlay Fondation Électricité de France Indreco L'Oréal Michelin Shell France Parcs et Jardins de France Fédération Française du Bâtiment



Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à LA RESTAURATION DE LA NEF DE L'EGLISE ST-LEGER DE HOUX

- (chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Eglise de HOUX Eure et Loir »).

NOM OU SOCIETE

ADRESSE.....

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T
Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu..

Coupon-réponse à renvoyer à :

**Fondation du patrimoine
Délégation Régionale Centre Est
45926 ORLEANS CEDEX 9**

Mon don est de : euros

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de HOUX